



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

147^e Assemblée de l'UIP

Luanda (Angola)
23-27 octobre 2023



Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le rôle des parlements dans la lutte contre l'impact humanitaire des déplacements liés au climat

Jeudi 26 octobre 2023, 11 h 30 – 13 h 00
Tenda 2, rez-de-chaussée

Note d'orientation

Contexte

La crise climatique est également une crise humanitaire, dont les déplacements de populations comptent parmi les conséquences les plus graves. Les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les personnes apatrides sont les premières victimes de l'urgence climatique. Le nombre moyen de personnes contraintes de quitter leur foyer pour se rendre dans une autre zone de leur pays chaque année en raison de phénomènes climatiques est [supérieur à 20 millions](#). Parfois, les gens n'ont d'autre choix que de franchir une frontière internationale pour fuir les conséquences désastreuses des changements climatiques – une situation dans laquelle une protection internationale est souvent nécessaire.

Si la définition de "réfugié" énoncée dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés n'inclut pas les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ou ayant franchi une frontière internationale pour des raisons climatiques, d'autres instruments et initiatives visant à assurer la protection de ces personnes ont été adoptés. Le [Pacte mondial sur les réfugiés](#) reconnaît que "le climat, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles interagissent de plus en plus avec les facteurs des déplacements de réfugiés". Le dernier [rapport](#) du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques, publié en 2023, appelle les États à protéger les droits humains des personnes déplacées d'un pays à l'autre en raison des changements climatiques et fournit des moyens légaux pour prendre en main le problème. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a également adopté des [considérations juridiques](#) pour faciliter l'interprétation des demandes du statut de réfugié liées aux effets néfastes des changements climatiques et orienter les débats internationaux en la matière.

Les changements climatiques renforcent également les facteurs de vulnérabilité sous-jacents, ce qui pose d'énormes difficultés non seulement aux personnes déplacées mais aussi aux communautés d'accueil. [Environ 76 % des réfugiés dans le monde sont accueillis dans des pays à revenu faible ou intermédiaire](#), eux-mêmes souvent très touchés par les conséquences néfastes des changements climatiques. Ces personnes résident généralement à la périphérie des villes, dans des logements insalubres ou dans des camps situés dans des zones reculées, particulièrement exposées aux phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les fortes pluies et les inondations, les sécheresses, le froid extrême et les cyclones. Leur existence dans les camps, où les conditions sont précaires et les services très peu nombreux, peut rapidement se détériorer. En outre, les personnes déplacées sont souvent privées de leurs droits fondamentaux, tels que le droit au travail et le droit à la libre circulation, qui sont pourtant essentiels pour renforcer la résilience face aux chocs climatiques. L'établissement de camps de réfugiés dans des zones extrêmement sensibles aux changements climatiques (*climate change hotspots*) ne fait qu'exacerber ces vulnérabilités, car il compromet la sécurité de ces personnes, qui risquent de devoir partir à nouveau. Ainsi, les changements climatiques ont entravé la capacité des communautés d'accueil à assurer de bonnes conditions de sécurité aux populations déplacées ainsi qu'à leurs propres membres se trouvant dans une situation socio-économique précaire.

F

#IPU147

Il est impératif non seulement de fournir protection et assistance aux personnes déplacées en raison des changements climatiques, mais aussi d'aider les communautés d'accueil et les populations déplacées à traiter leurs facteurs de vulnérabilité et à renforcer leur résilience face aux futurs événements climatiques. Bien que les instruments relatifs au droit des réfugiés et aux droits de l'homme jouent un rôle essentiel dans ce processus, il convient d'adopter également d'autres approches juridiques et politiques internationales, régionales et nationales. Par exemple, au niveau national, les États peuvent conduire des interventions plus globales, efficaces et coordonnées, qui bénéficient autant aux communautés d'accueil qu'aux populations déplacées. Il s'agit à cette fin de mettre en œuvre des lois, des politiques et des pratiques pertinentes pour réduire les risques et résoudre non seulement les problèmes de protection, mais également les difficultés pratiques que rencontrent les communautés d'accueil.

Dans un tel contexte, l'action parlementaire est essentielle pour élaborer une politique des déplacements liés au climat axée sur des solutions. Les parlements jouent un rôle important non seulement en assurant la préparation juridique au problème par l'intégration de ces déplacements dans les lois, les politiques et les stratégies nationales, mais ils peuvent également intensifier les efforts visant à éviter, réduire et traiter les effets des changements climatiques sur les communautés d'accueil, en particulier les effets qui compromettent les droits fondamentaux des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes apatrides. L'UIP considère les changements climatiques comme un domaine d'action prioritaire de sa [Stratégie 2022-2026](#). À ce titre, elle s'engage à aider les parlementaires à continuer de lutter contre l'impact humanitaire de ces changements, en particulier lorsqu'il entraîne des déplacements ou porte préjudice aux populations déplacées et aux communautés d'accueil.

Cette séance publique abordera les défis humanitaires posés par les déplacements liés au climat, notamment la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes apatrides, et leurs conséquences sur les communautés d'accueil. La discussion sera axée sur un échange de bonnes pratiques, notamment de moyens innovants et enrichissants susceptibles d'être transposés, en tout ou en partie, et de mesures pouvant être prises par les parlements pour atténuer ces problèmes. Cette séance réunira des parlementaires du monde entier afin qu'ils échangent leurs expériences en matière de lois, de politiques et de plans de développement et plans d'action nationaux.

Axes de réflexion :

1. Quels sont les défis humanitaires auxquels sont confrontées les personnes déplacées en raison des changements climatiques ? Quels vides juridiques et lacunes en matière de politiques et de protection doivent être comblés ?
2. Quels sont les effets des changements climatiques sur les moyens de subsistance des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes apatrides ? Comment ces effets renforcent-ils les facteurs socio-économiques de vulnérabilité des communautés d'accueil ?
3. Comment s'inspirer des expériences des États pour mieux améliorer collectivement la préparation juridique des communautés d'accueil à faire face aux déplacements liés au climat et à leur impact humanitaire ? Comment relier l'action parlementaire aux initiatives internationales visant à s'attaquer au problème ?
4. Comment aborder et atténuer durablement les effets que produisent les changements climatiques sur les communautés d'accueil, en particulier ceux qui portent atteinte aux droits fondamentaux des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes apatrides ? Quelles initiatives innovantes ont été mises en œuvre dans ce domaine ?
5. Quelles mesures les parlements peuvent-ils adopter pour mieux comprendre les déplacements liés au climat ? Quelles activités de sensibilisation peuvent-ils mener pour dialoguer avec les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes apatrides et protéger leurs droits dans ce contexte ?

Les présentations seront suivies d'une réunion-débat et d'une séance de questions et réponses pour déterminer comment élargir les bonnes pratiques en matière de déplacements liés au climat en vue de produire des changements positifs dans les législations et les politiques nationales, dans la perspective du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les intervenants et les participants sont invités à échanger des vues sur d'éventuelles mesures à prendre pour intégrer les déplacements liés au climat dans les lois, politiques et stratégies nationales tout en répondant aux besoins humanitaires des populations déplacées et des communautés d'accueil.